



**COMPTE RENDU
SEANCE DU MERCREDI 15 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février 2024 à 20h00
Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en session ordinaire
sous la présidence de Guillaume MARTIN, Maire de EPIEDS.

ETAIENT PRESENTS

Guillaume MARTIN, Guy LANDAIS, Stéphanie BELLAMY, Frédéric CAMUS, Manuella MAINDRON,
Rachelle BESSON, Philippe BLANCHIN, Magali MOREAU, Mickaël ORY, Marcelle RAS, Patricia RHEAU,
Jérôme RUEL, Jean-Jacques THBAUT

Secrétaire de séance : Manuella MAINDRON

ABSENTS EXCUSES :

Fabian MERCIER

ABSENT

Benoît QUINTIN

. Nombre de membres en exercice :	15
. Nombre de membres présents :	13
. Nombre de pouvoirs :	01
. Nombre de votants :	14

Date de convocation :	06 janvier 2024
Date d'affichage de la présente délibération :	16 février 2024
Date d'envoi à la Sous-Préfecture :	16 février 2024

Séance du Jeudi 15 février – 20 h 20 / Levée de séance 21 h 45

La nomination de Manuella MAINDRON comme secrétaire de séance est approuvée par l'assemblée.

Le contenu du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 10 janvier 2024 n'a soulevé aucune observation. Il est approuvé par l'assemblée.

N°1

**VILLE DE SAUMUR – RESTAURATION COLLECTIVE PAR LIAISON FROIDE
GROUPEMENT DE COMMANDES**

Considérant la délibération n°2019-053 du 17 décembre 2019, le conseil municipal de la commune d'Epieds a approuvé la constitution d'un groupement de commandes relative à la restauration collective par liaison froide, entre la Ville de Saumur, coordonnateur, autres collectivités et organismes.

Considérant la délibération N° 2020-42 du 02 septembre 2020 portant un avis favorable à la passation de l'avenant à la convention constituant le groupement de commandes relative à la restauration collective par liaison froide et l'attribution du marché approuvé par le représentant de la Ville de Saumur.

La ville de Saumur nous a informé par courrier en date du 26 janvier 2024 de l'expiration du marché de restauration collective, passé avec la Société API à compter du 31 août 2024.

Pour rappel, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, envisage la création d'une cuisine centrale pour les repas des écoles et centres de loisirs des collectivités adhérentes au projet. A l'avenir, la cuisine centrale aura pour objectif de remplacer le marché de restauration collective par liaison froide.

A ce titre, Monsieur le Maire a informé les membres du conseil municipal, de la nécessité de donner son accord sur le principe de lancer la prochaine consultation dans le cadre d'un groupement de commandes avec comme coordonnateur, la Ville de Saumur. Le marché sera lancé pour un an renouvelable une ou deux fois un an, avec une fin anticipée possible, avant échéance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents avec 14 voix :

- **REPORTE** la délibération au prochain Conseil Municipal, séance du 13 mars 2024.

N°2

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ZONES D'ACCELERATION
DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Monsieur Le Maire, après avoir consulté en date du 15 décembre les organes délibérants de l'EPCI dont il est membre, présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée le 20 décembre 2023 selon les modalités suivantes :

- Un affichage dans les trois hameaux de la Commune « Epieds, Bizay et Douvy ».
- Un dossier de concertation disponible en Mairie aux jours et heures d'ouverture du Secrétariat du 1^{er} au 31 décembre 2023
- Un bilan à l'issue de la concertation

Monsieur Le Maire a informé les membres du conseil municipal que les zones situées sur le périmètre de classement du PNR Loire Anjou Touraine ont été réalisées en concertation avec le syndicat mixte gestionnaire du parc. En date du 29 janvier 2024, le gestionnaire a émis un avis favorable motivé par courrier.

Monsieur Le Maire a informé aux membres du conseil municipal que les zones situées sur le périmètre du parc national sur la Commune d'Epieds et son aire d'adhésion, dont l'objet est la production d'électricité en toiture, ont été réalisées en concertation avec le syndicat mixte gestionnaire du parc. En date du 29 janvier, le gestionnaire a émis un avis favorable par courrier.

Les zones concernées sont les suivantes :

- Site n°415 : Ancienne décharge d'Epieds – surface de la parcelle 10 532 m2 avec l'installation de centrales photovoltaïques au sol d'Epieds

- Site : Ensemble du Territoire d'Epieds (compris Douvy et Bizay) : installation par la population de panneaux photovoltaïque toiture à titre individuel par les administrés

Monsieur Le Maire soumet aux membres du conseil municipal, la proposition de délibérer pour les zones mentionnées ci-dessus.

Où l'exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents avec 14 voix :

- **DEFINIT** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune, les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération
- **VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur Le Sous-Préfet, référent préfectoral, l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Maine-et-Loire, sous forme cartographiques (SIG), via l'intercommunalité qui disposent des moyens SIG), ainsi qu'à l'Agglomération de Saumur Val de Loire et le cas échéant, à l'établissement public mentionné à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme.
- **VALIDE L'OPTION DE PRINCIPE** de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la Commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

N°3

**SYNDICAT ENERGIES VIENNE – CONVENTION DE PROJET DE RENOVATION GLOBALE ET AMELIORATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BATI PUBLIC
« RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS MAIRIE ET SON ANNEXE »**

La consultation du Marché Public National de Collectivités _procédure adaptée_ pour une consultation des entreprises concernant l'attribution de lots, via MEDIALEX, a été publiée le 16 octobre 2023 avec une date butoir de remise des offres au 07 novembre 2023.

Monsieur Le Maire a informé les membres du conseil municipal de la transmission des conventions de projet de Rénovation globale et amélioration énergétique du patrimoine bâti public (annexées), pour la Mairie et son annexe, transmises par Monsieur Thomas CAILLAUD, Responsable planification de la transition énergétique du Syndicat Energies Vienne.

L'accompagnement financier, soit les différentes aides à l'investissement (DETR, FEDER, Fonds de Concours, Syndicat Energies Vienne), ainsi que les avances remboursables par Le Syndicat Energies Vienne représentent un coût global du projet, estimé pour les deux bâtiments publics _Mairie et annexe_ de 721 684 €, après déduction faite des coûts non éligibles (extension neuve, démolition, etc...), selon le plan de financement, arrêté par la collectivité.

♦ **Convention de projet pour le bâtiment Mairie** : Le coût global du projet retenu est de 264 361 € HT.

Montant de l'aide à l'investissement du Syndicat ENERGIES VIENNE	29 521 € HT
Montant des autres subventions demandées et notifiées à la Collectivité	181 968 € HT
Le cas échéant, montant des avances remboursables du Syndicat ENERGIES VIENNE	52 872 € HT
Le cas échéant, prise en charge forfaitaire d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) tierces à celle apportée par le Syndicat ENERGIES VIENNE (justificatifs nécessaires : facture / convention, forfait plafonné aux montants financés par le Syndicat dans le cadre du service d'AMO pris en charge pour les collectivités).	Sans objet
Montant directement financé par la Collectivité (fonds propres ou emprunts)	0 € HT
Total Hors Taxes	264 361 € HT

La quantité de Certificats d'économie d'Énergie (CEE) mesurée en MWh Cumac estimée sur ce projet est de 1 049,00 MWhc permettant une valorisation financière par le Syndicat Energies Vienne estimée à **7 605 €**

Le Syndicat Energies Vienne propose à la Collectivité une avance remboursable, avec une durée d'amortissement de 20 ans. La date anniversaire n+2, selon la date de réception de travaux estimée au 31/10/2024, marquant le commencement du remboursement des annuités est fixée au 31/10/2026. Le Montant des annuités est de 2 643.60 €.

♦ **Convention de projet pour le bâtiment Annexe**: Le coût global du proje est de 457 323 € HT

Montant de l'aide à l'investissement du Syndicat ENERGIES VIENNE	114 331 € HT
Montant des autres subventions demandées et notifiées à la Collectivité	231 968 € HT
Le cas échéant, montant des avances remboursables du Syndicat ENERGIES VIENNE	111 024 € HT
Le cas échéant, prise en charge forfaitaire d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) tierces à celle apportée par le Syndicat ENERGIES VIENNE (justificatifs nécessaires : facture / convention, forfait plafonné aux montants financés par le Syndicat dans le cadre du service d'AMO pris en charge pour les collectivités).	Sans objet
Montant directement financé par la Collectivité (fonds propres ou emprunts)	0 € HT
Total Hors Taxes	457 323 € HT

La quantité de Certificats d'économie d'Énergie (CEE) mesurée en MWh Cumac estimée sur ce projet est de 878.58 MWhc permettant une valorisation financière par le Syndicat Energies Vienne estimée à **6 370 €**

Le Syndicat Energies Vienne propose à la Collectivité une avance remboursable, avec une durée d'amortissement de 25 ans. La date anniversaire n+2, selon la date de réception de travaux estimée au 31/10/2024, marquant le commencement du remboursement des annuités est fixée au 31/10/2026. Le Montant des annuités est de 4 440.96 €.

Les conventions sont soumises au droit français tant sur le fond que sur la forme. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige relatif au présent contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents avec 14 voix :

- **APPROUVE**-les dites-conventions de projet de rénovation globale et amélioration énergétique du patrimoine bâti public pour les sommes allouées et les avances remboursables, comme suit :
 - ♦ **Mairie : aide financière d'un montant de 29 521 € HT et une avance remboursable de 52 872 € HT avec une durée d'amortissement de 20 ans**
 - ♦ **Annexe : aide financière d'un montant de 114 331 € HT et une avance remboursable de 111 024 € HT, avec une durée d'amortissement de 25 ans**
- **VALIDE** les termes des dites-conventions de projet de rénovation globale et amélioration énergétique du patrimoine bâti public
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer les marchés correspondants avec les entreprises citées ci-dessus et tout document relatif à cette opération.

N°4

RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS MAIRIE ET SON ANNEXE - MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX - PROCEDURE ADAPTEE – CONSULTATION DES ENTREPRISES : ATTRIBUTION DES LOTS ET DES OPTIONS

Annule et remplace la délibération précédente 2023-62 du 13 décembre 2023 : erreur technique quant à l'attribution des options des lots n°4, n°6 et n°7

La consultation du Marché Public National de Collectivités _procédure adaptée_ pour une consultation des entreprises concernant l'attribution de lots, via MEDIALEX, a été publiée le 16 octobre 2023 avec une date butoir de remise des offres au 07 novembre 2023.

La rénovation des bâtiments est estimée à un coût total de 739 971.07 € HT, divisée en deux projets de rénovation, selon le dernier plan de financement prévisionnel, approuvé en conseil municipal le 20 septembre 2023.

Monsieur Le Maire a exposé aux membres du Conseil Municipal qu'il s'agit d'attribuer les différents lots, **avec un montant prévisionnel total des travaux à 640 600 € HT :**

Lot 1 - Maçonnerie - Gros œuvre	52 500,00 €
Lot 2 - Isolation thermique par l'extérieur	49 000,00 €
Lot 3 - Charpente - Couverture zinc	58 000,00 €
Lot 4 - Menuiseries extérieures aluminium – Serrurerie	57 500,00 €
Lot 5 - Menuiseries extérieures et intérieures bois – Agencement	61 000,00 €
Lot 6 - Plâtrerie - Isolation	31 950,00 €
Lot 7 - Plafonds suspendus	9 350,00 €
Lot 8 - Electricité	80 000,00 €
Lot 9 - Chauffage gaz – Ventilation - Plomberie – Sanitaires	179 000,00 €
Lot 10 - Revêtement de sol – Carrelage – Faïence	26 500,00 €
Lot 11 - Peinture – Revêtements muraux	35 800,00 €

Considérant les différentes offres remis par les entreprises le 07 novembre 2023 pour tous les lots sauf le lot 3 « Charpente – couverture Zinc » étant infructueux,

Considérant le rapport d'analyse des offres, établi par Monsieur VILLERET, Architecte, Sarl BVR (Bourdin-Villeret-Robin, Architecte) et Maître d'œuvre du projet,

Considérant le déroulement de la Commission d'Appel d'Offres du 05 décembre 2023, dédiée à l'audition des candidats et à la négociation,

- Considérant le classement des propositions,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents avec 14 voix :

- **VALIDE** l'avis de Commission d'Appel d'Offres « Marché à procédure adaptée » en date du 05 décembre 2023
- **ATTRIBUE** comme suit le marché de travaux pour la rénovation énergétique des bâtiments Mairie et son annexe :

LOTS	ENTREPRISES	Montant HT offre de base retenu	Options retenues HT
Lot 1 - Maçonnerie - Gros œuvre	GUIOCHEAU	63 458,82 €	
Lot 2 - Isolation thermique par l'extérieur	VIF	60 909,94 €	
Lot 3 - Charpente - Couverture zinc (déclaré infructueux)			
Lot 4 - Menuiseries extérieures alu – Serrurerie	PIELIER	41 934,00 €	Volets roulants 16 695,00 €
Lot 5 - Menuiseries extérieures et intérieures bois	PIELIER	52 254,00 €	
Lot 6 - Plâtrerie, isolation	GUERET	37 309,73 €	Laine de bois 9 569,59 €
Lot 7 - Plafonds suspendus	GUERET	16 999,42 €	
Lot 8 - Electricité	LESTABLE	80 641,29 €	
Lot 9 - Chauffage gaz – Ventilation - Plomberie	MOLISSON	174 443,00 €	
Lot 10 - Revêtement de sol – Carrelage – Faïence	LESTABLE	12 917,00 €	Sol PVC étage annexe 5 679,10 €
Lot 11 - Peinture - Revêtements muraux	MOLISSON	19 357,84 €	
TOTAL DES OFFRES ET DES OPTIONS RETENUES	CHAUVAT	560 225,04€	31 943,69 €

- **ATTRIBUE** les différentes options proposées par les lots suivants :

♦ Lot 4 « Menuiseries extérieurs alu – serrurerie » : volets roulants

- ♦ Lot 6 « Plâtrerie, isolation » : option laine de bois
- ♦ Lot 10 « sol PVC étage annexe » : option sol PVC étage annexe

- **EMET** un avis favorable quant au renouvellement du lancement de l'offre en direct, auprès des entreprises pour l'attribution du « lot n°3 : Charpente - couverture zinc »,
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer les marchés correspondants avec les entreprises citées ci-dessus et tout document relatif à cette opération.

N°5

SOREGIES ENERGIES VIENNE – DEVIS REMPLACEMENT DU PANNEAU DE COMPTAGE + COMMANDE EP OBSOLETE / RUE CHEMIN DE LA CHAUVIERE

Monsieur le Maire a présenté aux membres du conseil municipal le devis n°L40000052 du 30 janvier 2024 pour des travaux sur réseaux de l'éclairage public, portant remplacement du panneau de comptage et de commande EP obsolète, soit deux points lumineux concernés par le plafonnement, situé Chemin de la Chauvière, sur la commune d'Epieds.

Le montant total du devis est de 1 083.71 euros HT, soit un montant de 1 300.45 euros TTC.

Considérant l'attribution d'une subvention par le Syndicat Energies Vienne d'un montant de 541.85 euros,

Considérant que cette opération sera inscrite au compte 21538 autres réseaux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents avec 14 voix :

- **APPROUVE** le devis n°L40000052
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N°6

AUTORISATION DE REALISER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Annule et remplace la délibération n°2023-66 du 13 décembre 2023

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire sollicite auprès des membres du conseil municipal l'autorisation de pouvoir d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022 dans l'attente du vote du budget 2023 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

♦ **Tableau par chapitre :**

Chapitre	Crédits ouverts BP 2023	Ouverture de 25 % en 2024
20 - Immobilisations incorporelles	9 948.40 €	2 487.10 €
21 - Immobilisations corporelles	219 330.37 € €	54 832.59 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents avec 14 voix :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater toutes dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023 dans l'attente du vote du budget 2024, tableau ci-dessus.
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

Madame Manuella MAINDRON
Secrétaire de Séance



Monsieur Guillaume MARTIN
Maire de la Commune d'Epieds

